



Agent commercial immobilier et liquidation judiciaire

Par Lina2a

Bonjour,

Je suis actuellement auto entrepreneur (agent commercial en immobilier)

L'agence immobilière avec laquelle j'ai signé mon contrat est en liquidation judiciaire.

J'ai des clients sous mandat de vente avec cette agence .

Que deviennent ces mandats et sont ils encore actifs?

Suis je de mon côté , encore engagés juridiquement et puis je démarché ces même clients si je changeais de réseau?

Merci d'avance .